



Marcot
la  **Plagne**

Compte-Rendu
Conseil Municipal

06 OCTOBRE 2008

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, adjointe

MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Michel BORLET, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusé : M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE).

Bernard AUBONNET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire sur le compte rendu du Conseil Municipal du 01 septembre 2008.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Finances et Ressources Humaines

1. APPROBATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2008-2015

Monsieur le Maire propose l'adoption de la prospective financière présentée par le cabinet COMETE le 30 septembre 2008.

Il rappelle les principales caractéristiques de ce document, à savoir :

- Une hausse des taux de 10% en 2009 parallèlement à une amélioration du fonctionnement de 1 million d'euros par an.
- Une enveloppe de 5 millions d'euros par an pour l'investissement (dont 2,5 millions pour les projets et 2,5 millions pour les investissements courants) de 2009 à 2015, puis 4,5 millions d'euros de 2015 à 2020.
- Une vision sur deux mandats.

Sylvie MAITRE souhaite souligner que les 10% d'augmentation des taxes génèreront pour la Commune une recette de 6,6% seulement, le reste sera reversé à l'Etat dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

Elle insiste sur le fait que cette augmentation des taux de la Fiscalité Directe Locale est la conséquence directe du contentieux des Créolies qui a dégradé la situation financière de la collectivité. Patrice MEREL demande quel est le coût supplémentaire de cette augmentation pour le contribuable ?

Le coût supplémentaire pour un contribuable est estimé à 4 euros par mois pour la taxe d'habitation et 5 euros par mois pour la taxe foncière bâtie sur Macot.

Monsieur le Maire précise qu'une augmentation de 1,5% des bases par an a été prise en compte. La taxe professionnelle augmenterait en 2009 de 47 euros pour l'artisan local et de 10 000 à 12 000 euros pour les grosses entreprises de la Commune.

Marin VIVET GROS demande quels chantiers sont prévus pour 2009 ? Monsieur le Maire répond que la réalisation du parking souterrain sur Plagne Centre (devant l'ASPTT) pourrait commencer ainsi que la rénovation des galeries.

Joël OUGIER SIMONIN n'est pas contre l'augmentation des impôts de la Commune afin de pouvoir investir dans les projets mais ne trouve pas le moment opportun compte tenu de la conjoncture actuelle.

Monsieur le Maire comprend son raisonnement mais cette augmentation permettrait à la Commune de ne pas recourir à l'emprunt en 2009 et 2010 et donc de limiter la hausse des taux. En effet si la Commune souhaite investir, même au minimum, soit environ 2 millions d'euros en 2009, elle devra emprunter dès l'année prochaine. Dès lors, l'annuité générée par cet emprunt conduira par la suite à augmenter les taux au delà de 10%, ce qui n'est pas souhaitable.

Bernard AUBONNET ajoute qu'il n'existe jamais de bonnes périodes pour l'augmentation des taux mais la commune doit quand même continuer à investir pour maintenir son outil de travail, l'augmentation des taux est la meilleure solution dans le contexte actuel.

Au niveau de l'amélioration du budget, Monsieur le Maire explique que les différents budgets communaux (services, Maison du Tourisme et OPGP) vont être étudiés afin de rationaliser les dépenses.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un vote soit à bulletin secret, soit à main levée. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'un vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve la prospective financière 2008-2015 avec la hausse des taux proposées. (Votants : 19, Pour : 18, Contre : Joël OUGIER SIMONIN)

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Pour ce point, Monsieur le Maire passe la parole à Géraldine FAVRE, Directrice des services finances et ressources humaines.

Géraldine FAVRE explique qu'il y a lieu de procéder, chaque année en fin d'exercice, à des réajustements budgétaires au niveau des budgets Général, Eau et Assainissement et parkings, compte tenu de nouvelles recettes et dépenses ou de réaffectation des crédits.

Elle détaille les lignes budgétaires où les modifications vont être opérées.

Les postes les plus importants en recettes et en dépenses sont commentés comme le déneigement, les charges locatives et de copropriété ou l'entretien des voies et réseaux qui ont augmenté.

Elle signale également que des provisions ont été constituées afin de pallier les risques de recouvrement de certaines pénalités financières (comme Franalex par exemple).

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 au niveau des budgets Général, Eau et Assainissement et parkings. (Votants : 19, Pour : 19)

3. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS - ANNEE 2008-2009

Patrice MEREL propose au Conseil Municipal la nouvelle tarification des frais de secours terrestres et héliportés. Il ajoute que ces tarifs ont subi une augmentation d'environ 3%.

Concernant le tarif des frais de secours héliportés, la minute de vol est fixée pour l'hiver 2008/2009 à **48,38 euros**. Patrice MEREL rappelle que ces secours sont assurés par le SAF.

Concernant les tarifs des frais de secours terrestres, il présente la tarification suivante :

Libellé	Tarifs 2007/2008	Tarifs 2008/2009	Libellé	Tarifs 2007/2008	Tarifs 2008/2009
Zone de front de neige	41 €	42 €	Recherches, Hors piste éloigné	Frais réels	Frais réels
Zone I – Rapprochée	167 €	171 €	Coût horaire M. O.P. secouriste	30 €	31 €
Zone II – Eloignée	291 €	298 €	Coût horaire chenillette*	153 €	157 €
Zone III – Très éloignée	583 €	598 €	Coût horaire motoneige*	67 €	69 €
Zone IV – Technique non médicalisée	453 €	465 €	* avec chauffeurs		

Les frais seront ensuite refacturés aux blessés via leur assurance.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LES TRANSPORTS SANITAIRES EN SAISON HIVERNALE

Après avoir rappelé que la Commune a passé en 2007 une convention pluriannuelle avec la société AMS, représentée par M. PES, pour le transport sanitaire sur les stations d'altitude de La Plagne, Patrice MEREL propose de passer un avenant à cette convention afin de réactualiser les tarifs.

Il présente les propositions de la société AMS pour la saison hivernale 2008/2009 :

- Transport vers un cabinet médical : 170 euros
- Transport vers un centre hospitalier : 220 euros

Suite à la question de Marin VIVET GROS, Patrice MEREL répond que la société doit être présente et disponible pendant les heures d'ouvertures des pistes.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire rappelle que cette proposition est la plus économique et juste pour la Commune. (tarif à la prestation, refacturé au blessé)

Les autres stations qui ont été contactées travaillent avec des journées d'immobilisation de l'ambulance, solution très onéreuse

Le Conseil Municipal approuve les tarifs cités ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention. (Votants : 19, Pour : 19)

5. CONTRAT D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CIP) D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Laurent BOCH propose au Conseil Municipal un contrat d'insertion professionnelle au sein des services techniques de la Commune pour un sportif de haut niveau.

Ce contrat concerne Thomas GIROD, lugeur du Club de Bobsleigh et de Luge (CBLs) et inscrit à la Fédération Française des Sports de Glace.

Ce contrat, mis en place à Macot La Plagne pour la première fois, est conclu sous la forme d'une convention quadripartite entre la Commune, L'Etat, la Fédération Française des Sports de Glace et Thomas GIROD.

Laurent BOCH explique que son temps de travail sera aménagé selon ses besoins sportifs. Il ajoute que grâce aux subventions apportées par ces partenaires, la commune versera un salaire au sportif uniquement pour ses heures travaillées, les heures d'entraînement donc d'absence au sein des services communaux seront prises en charge par les subventions.

Monsieur le Maire souhaite insister sur le fait que ce contrat est mis en place afin que Thomas GIROD soit dans les conditions optimales pour atteindre les performances attendues notamment la qualification pour les Jeux Olympiques de Vancouver en 2010.

André BROCHE demande quelle sera la durée de son contrat.

Monsieur le Maire répond que son contrat dépend de la durée de son engagement sportif. Par contre, la convention sera revue chaque année et son renouvellement dépendra du bilan professionnel et sportif de Thomas GIROD et de ses motivations.

André BROCHE souhaite savoir si la collectivité est prête à faire le même geste pour d'autres sportifs de haut niveau de la Commune.

Monsieur le Maire répond que dans le cas où les différentes fédérations sont prêtes à apporter une aide, la commune peut réitérer ce type contrat.

Bernard AUBONNET trouve ce système très bon et rappelle qu'il est important également que l'OPGP s'en serve pour communiquer sur La Plagne.

Sylvie MAITRE demande si l'Etat et la région ont une limite quand aux subventions qu'elles versent dans le cadre des CIP.

Géraldine FAVRE répond que les aides ne sont pas systématiques, et que les dossiers doivent être très complets et très motivés pour être acceptés.

Le Conseil Municipal approuve le Contrat d'Insertion Professionnel tel qu'il lui est présenté. (Votants : 19, Pour : 19)

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE

Sylvie MAITRE explique que la réforme du temps scolaire (plus d'école le mercredi) a bouleversé l'emploi du temps du personnel communal. De même, cela a créé un besoin de garderie au niveau des parents.

La Communauté de Communes du Canton d'Aime a souhaité répondre à cette demande par la mise en place d'une garderie intercommunale, gérée par l'Espace Associatif Cantonal, tous les mercredis matins dans les locaux de l'école maternelle de Macot.

Cette décision va permettre de répondre aux besoins des parents au niveau du canton et d'autre part d'utiliser les heures des ATSEM pour lesquelles elles sont rémunérées. Sylvie MAITRE demande au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition du personnel titulaire de la commune pour une durée de 3 ans renouvelables.

Cette convention peut être dénoncée avant la fin des 3 ans, soit par la volonté de l'agent (changement d'horaires), soit par la Commune (faute professionnelle d'un agent) ou alors du fait que ce service ne fonctionne pas comme souhaité.

Dans ce dernier cas, le CCAS est justement en train d'étudier le cas où les ATSEM n'effectueraient pas la totalité de leurs heures.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de personnel titulaire à l'EAC. (Votants : 19, pour : 19)

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MACOT AVEC L'EAC

L'accueil de loisirs du mercredi matin mis en place par la Communauté de Communes du Canton d'Aime (et géré par l'EAC) se déroule donc dans les locaux de l'école de Macot Chef Lieu.

Sylvie MAITRE ajoute que l'école de Macot a été choisi car aucun lieu n'était disponible dans le Canton, et l'école de Macot est la structure idéale et sécurisée pour accueillir un nombre d'enfant important.

Elle précise qu'il est nécessaire de passer une convention avec l'EAC afin que les responsabilités soient bien définies et que l'EAC puisse faire les démarches nécessaires pour s'assurer.

Le Conseil approuve la mise à disposition des locaux de l'Ecole de Macot à l'EAC. (Votants : 19, Pour : 19)

Affaires Générales

1. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente un projet de règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Certains conseillers municipaux ne sont pas d'accord sur le point mentionnant que tous les conseillers municipaux doivent obligatoirement passer par Monsieur le Maire ou un adjoint pour la demande d'information auprès des services.

Ils trouvent que ce point est une atteinte à la liberté des Conseillers.
 Ils précisent que, pour l'instant, les informations sont données sans réticences et sans intermédiaires mais ils ont peur que les informations deviennent difficiles à avoir du fait que ce point soit écrit.
 Michel BORLET trouve normal qu'un conseiller s'adresse à l'élu référent qui s'occupe du dossier pour avoir des informations plutôt que de déranger les services.
 Monsieur le Maire précise que ce point a été rédigé en premier lieu pour éviter que tous les élus viennent déranger les services pour la moindre information et il lui paraissait logique que les questions soient posées aux élus responsables.
 Bernard AUBONNET est tout à fait d'accord sur cet article et pense que si l'ensemble du Conseil Municipal se conduit en "adulte responsable", en aucun cas Monsieur le Maire ne devra se reporter à celui-ci.
 Pierre OUGIER ne voit pas l'utilité d'avoir mis en place des conseillers délégués s'ils doivent passer obligatoirement par les adjoints ou le Maire pour obtenir des informations sur les dossiers qu'ils suivent.
 Monsieur le Maire précise que les conseillers délégués en charge d'un ou plusieurs dossiers n'ont bien sûr pas besoin de l'accord du Maire ou d'un adjoint pour communiquer avec les différents services concernés.
 Marin VIVET GROS trouve dommage que seuls les conseillers municipaux présents en Commission d'Appel d'Offres soient au courant des marchés publics.
 Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres (CAO) est obligatoire et régie par le code des marchés publics mais que rien n'empêche le président de la Commission de Travaux (également présent en CAO) d'en référer aux conseillers municipaux lors d'une commission.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal. (Pour : 14, Abstention : 5 Joël OUGIER SIMONIN, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Ginette REBUFFET, Robert ASTIER)

2. AVIS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE

Monsieur le Maire rappelle le programme d'investissement de la SAP pour 2009 :

- l'installation d'un télésiège 4 places fixe (actuel TS Mélézes) du départ bas 1800 et arrivée Salle Hors Sacs
- Plagne soleil : mise en place d'un télésiège qui partirait au pied de Plagne Soleil pour aller jusqu'au Dou du Praz
- Plagne Villages : réaménagement du jardin d'enfants au pied des Aollets. Aménagement nouveau tracé pour le TK des Aollets.
- Dépose du télésiège du Vega et du télésiège du St Esprit

Il explique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se positionne sur ce point car le SIGP doit valider les investissements de la SAP pour 2009 lors du Comité Syndical du 7 octobre 2008.

Yves BRIANCON trouve dommage que le retour piéton du futur télésiège de Plagne 1800 ait été supprimé.

Monsieur le Maire explique que l'embarquement de ce télésiège se trouve au milieu de la piste donc inaccessible pour les piétons.

Michel BORLET porte l'attention sur le fait que les remontées mécaniques vieillissent rapidement et qu'il serait dommage de la part de la SAP d'utiliser des appareils presque obsolètes. Il ajoute que mettre un télésiège fixe au lieu d'un débrayable au départ de Plagne 1800 est un leurre. En effet si la piste de la lovatière est réaménagée, les skieurs vont naturellement descendre sur Plagne 1800 pour rejoindre les autres stations afin d'éviter le plat au niveau du stade Jean Luc CRETIER et ce télésiège va vite être saturé.

Bernard AUBONNET est d'accord avec Michel BORLET sur ce fait mais il rappelle que le refus de ces aménagements entraînerait un retard d'un ou deux ans dans le programme d'investissement de la SAP. Il propose plutôt d'accepter et de demander qu'en cas de grosses affluences constatées sur ce télésiège, la SAP s'engage à mettre en place un débrayable dans les 3 ans à venir.

Laurent BOCH pense qu'il faudrait également ajouter à la proposition de la SAP, le changement du télésiège du Bécoin avec un appareil plus moderne qui permettrait une utilisation plus intelligente du stade.

Bernard AUBONNET pense de toutes façons que ce renouvellement est prévu dans les investissements de la SAP.

Michel BORLET demande que le SIGP soit attentif sur deux points :

- que la SAP prenne contact avec les Ecoles de Ski concernées par le déplacement d'un jardin d'enfant avant tout aménagement,
- qu'il est primordial de réaménager la passerelle et la piste de la lovatière afin qu'elles soient accessibles à tous les niveaux des skieurs.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'exploitant a un certain ratio à respecter au niveau des débits par site (3/5 du nombre de lits) et qu'avec ces propositions ce ratio sera loin d'être respecté sur Plagne Villages.

Sylvie MAITRE attire l'attention des Conseillers sur le fait que leurs hésitations vont faire perdre une année d'investissement et qu'un gros retard va être pris sur les projets futurs. Il est donc maintenant important de prendre ses responsabilités.

Robert ASTIER trouve que malgré les nombreuses discussions, la SAP n'a pas tenu compte des demandes de la Commune.

Monsieur le Maire dément et explique que les discussions ont abouti à ce que la SAP réfléchisse à la mise en place d'un télécabine sur Montalbert et à remplacer les verdoms sud. Les deux télésièges supprimés seront placés sur des endroits moins fréquentés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au programme d'investissements 2009 proposé par la SAP sous réserve d'un réexamen du trafic au niveau du futur télésiège 4 places fixe à Plagne 1800 dans 3 ans et le cas échéant la mise en place d'un débrayable et sous réserve également du réaménagement de la passerelle et de la piste la lovatière. (Votants :19, Pour : 16, Contre : 3 Yves BRIANCON, Robert ASTIER, Joel OUGIER SIMONIN).

3. VALIDATION DU PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement des locaux de la mairie avec notamment le transfert de la bibliothèque afin de regrouper tous les services administratifs et les élus dans le même bâtiment pour un travail en commun plus cohérent.

Monsieur le Maire fait l'historique de ce projet en listant les différents endroits qui avaient été envisagés pour le transfert de la bibliothèque (Ancienne Mairie, Cure, Maison Montmayeur...) Il explique que le choix s'est finalement porté sur l'ancienne fruitière et les boxes car ce lieu méritait d'avoir une surface importante (184 m²) et d'être de plain pied, ce qui réglait l'accessibilité aux handicapés.

Il ajoute que cette nouvelle bibliothèque pourrait redonner vie au centre du village.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers le coût annoncé par un cabinet d'architecte pour ce projet : 1400 euros HT le m² + 10% de maîtrise d'oeuvre.

Robert ASTIER confirme que ce mandat était demandeur d'une restructuration des services. Il souhaite quand même rappeler que Macot n'a pas besoin d'une médiathèque car la fréquentation de la bibliothèque ne la justifie pas.

Sylvie MAITRE rappelle que l'école de Macot utilise la Bibliothèque à des fins pédagogiques, et que de nombreuses animations sont réalisées mais il n'est bien sûr pas question de réaliser une médiathèque.

Sylvie MAITRE insiste sur le fait que la bibliothèque actuelle ne répond pas aux normes en matière d'accessibilité handicapé.

Laurent BOCH demande si les garages ne vont pas manquer par la suite.

Monsieur le Maire explique que deux garages sont actuellement occupés par les voitures de la Police Municipale qui seraient alors transférées aux ateliers municipaux.

Joël OUGIER SIMONIN est tout à fait d'accord sur le fait que les locaux doivent s'agrandir pour accueillir le personnel. Il ajoute que la Commune va augmenter les impôts et souhaite faire des économies donc il trouve inopportun de créer un nouveau bâtiment alors que certains services auraient pu trouver place à l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire répète que des services administratifs séparés en deux bâtiments ne facilite pas le travail et la communication entre eux.

Patrice MEREL avoue qu'il était d'accord sur le principe du réaménagement des services de la mairie mais c'était sans connaître les contraintes budgétaires. Aujourd'hui il se pose la question de savoir si ce projet reste une priorité.

Bernard AUBONNET parle de son expérience de la SAP où il s'est battu pour que les services soient recentrés dans le même bâtiment afin d'optimiser le fonctionnement.

Il travaille sur la même idée pour la Maison du Tourisme (regrouper l'administratif et l'événementiel).

Sylvie MAITRE est d'accord sur le principe avec Joël OUGIER SIMONIN mais elle souhaite dire que le transfert de la bibliothèque à l'ancienne fruitière va permettre de la mettre aux normes d'accessibilité aux handicapés. De toutes façons, des travaux auraient dû être entrepris.

Cette solution permet de régler plusieurs problèmes.

Monsieur le Maire explique que le fait de travailler dans deux bâtiments différents complique la gestion du personnel et la communication entre les services et le Maire ou les élus.

Il redit que ce choix a été fait afin d'optimiser le fonctionnement des services communaux.

Michel BORLET pense que ces aménagements ne manquent pas d'intérêts mais que dans le contexte économique actuel, ils ne lui paraissent pas indispensables.

Le Conseil Municipal valide le projet de la bibliothèque sous la Place Charles de Gaulle (ancienne fruitière et boxes). (Votants : 19, Pour : 11, Contre: 3, Patrice MEREL, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, Abstention : 5 Robert ASTIER, Ginette REBUFFET, Pierre OUGIER, Michel BORLET, David ALLEMOZ).

4. ADHÉSION AU COLLECTIF DE SOUTIEN DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MOUTIERS

Sylvie MAITRE rappelle le projet de fermeture de certains tribunaux d'instance et notamment de celui de Moutiers.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal marque sa désapprobation devant ces projets de fermeture en adhérant au Collectif de Défense et de développement des tribunaux d'instance de Savoie. L'adhésion est fixée à 300 euros pour les communes de 1000 habitants et plus.

Le Conseil Municipal décide de marquer sa désapprobation devant les projets de fermeture des tribunaux d'instance et particulièrement celui de Moutiers. (Pour : 19, Votants : 17, Abstention : 2, Sylvie MAITRE et Bernard AUBONNET)

5. CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE À BELLE PLAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste a l'intention de fermer le point poste de Belle Plagne.

En contrepartie, la Poste propose de créer une agence communale postale soit au point I de Belle Plagne, soit chez un commerçant.

Si un privé ou la collectivité reprend ce point, une formation et une rémunération de la poste sont prévues.

Joël OUGIER SIMONIN déplore les fermetures qu'opère la poste ces derniers temps mais la prestation devant être assurée, l'agence communale postale peut être une solution.

Le Conseil Municipal approuve la création d'une agence postale communale à Belle Plagne. (votants : 19, pour : 18, Contre : 1 Sylvie MAITRE)

6. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE BÂTIMENT ARNICA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé un appel à candidatures concernant le bâtiment L'Arnica situé à la Roche.

Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2007, le Conseil avait décidé de retenir l'offre de gestion du groupe Chez France Hôtel, représenté par M. Dominique LENS.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le futur gestionnaire.

Il présente au Conseil Municipal le projet de convention et lui demande de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public concernant le bâtiment L'Arnica situé à La ROCHE avec le groupe Chez France Hôtel, représenté par M. Dominique LENS. (Votants : 19, pour 19)

Urbanisme

1. VENTE DE TERRAINS AUX COPROPRIÉTAIRES DU CHAUDRON

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'ancien mandat avait délibéré sur la vente de parcelles autour du bâtiment le Chaudron à Plagne Centre aux SCI HUBED et SCI BL et à M. Edmond BLANCHOZ.

Il explique que la vente a bien été actée mais qu'il y a eu un changement de dénomination des sociétés intéressées.

Le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles Section N n° 1977 et 1979 situées à la Plagne pour une surface totale de 123 m² en rappelant qu'il est institué une servitude à usage de ski et de luge en période hivernale et à usage piéton en période estivale. (Votants : 19, Pour : 19)

2. DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC À PLAGNE SOLEIL

Joël OUGIER SIMONIN explique que le terrain de Plagne Soleil (ex-parking et emplacement du projet hôtelier) doit être déclassé du domaine public afin de passer les conventions nécessaires avec la société FRANALEX (promoteur).

Le Conseil Municipal approuve le déclassement du terrain de Plagne Soleil du domaine public. (Votants : 19, Pour : 19)

3. CONVENTION DE STATIONNEMENT AVEC MM MEIGNIE ET PENDERED

Joël OUGIER SIMONIN rappelle les permis de construire déposés par MM PENDERED et MEIGNIE à Plagne 1800, accordés le 5 novembre 2007. Devant l'impossibilité de réaliser des places de stationnement sur leur terrain, les propriétaires ont proposé à la Commune un aménagement de l'espace devant leur bâtiment leur permettant de créer leurs places de parkings et d'offrir deux places supplémentaires à la collectivité. Pour ce faire, il convient donc d'établir une convention tripartite entre M. PENDERED, M. MEIGNIE et la Commune.

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée et qu'elle est conclue pour une durée de 20 ans. (Votants : 19, Pour : 19)

4. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. MICHEL OUGIER

Joël OUGIER SIMONIN informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie par un propriétaire car sa parcelle située aux DUCHES section H n°14 pour une surface de 184 m² est totalement prise par la voie forestière dite de la Plangeonnière, créée il y a une trentaine d'année.

Joël OUGIER SIMONIN propose de lui échanger une parcelle un peu plus grande qui compensera la destruction de sa pépinière.

Le Conseil Municipal accepte d'échanger la parcelle de M. OUGIER MICHEL section H n°14 aux Duches de 184 m² en contrepartie de la parcelle communale section I n° 744 à Près des Vaches de 278 m². (Votants : 19, Pour : 19).

6. CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DE BONNEGARDE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite installer une petite centrale hydroélectrique sur le ruisseau de Bonnegarde. Il précise que les études théoriques réalisées par la CNR ont montré que le projet susvisé était viable.

Le Conseil Municipal autorise la CNR à mener à bien les études qu'elle juge nécessaire aux fins de présentation des projets et indique que ces études devront tenir compte des débits réservés pour l'arrosage agricole au niveau du bief des Ouvertes et du secteur de Bonnegarde. (Votants : 19, Pour : 19)

7. DÉNONCIATION DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet de Zone d'Aménagement Concertée à Bonnegarde.

Après des études de faisabilité plus approfondies et au regard des coûts des travaux d'aménagement à la fois de la zone et de son accès sur la RD 220, le prix de sortie des lots à la commercialisation est hors du marché local.

Au vu de ces éléments, Joël OUGIER SIMONIN propose de dénoncer la convention de concession passée avec la Société d'Aménagement de la Savoie.

Le coût de la dénonciation sera d'environ 12 000 euros y compris le rachat des terrains déjà acquis.

Le Conseil Municipal dénonce la convention de concession d'aménagement passée avec la Société d'Aménagement de la Savoie concernant le secteur de Bonnegarde et indique que les terrains acquis par cet organisme seront rachetés par la commune au prix pratiqué majoré des frais induits par ces acquisitions. (Votants : 19, pour : 19)

8. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/ SAP/ M. MONTMAYEUR

Joël OUGIER SIMONIN rappelle la demande présentée par la SAP d'implanter un dispositif d'embarquement pour le télésiège de Plagne 1800, sur les parcelles N n° 790, 1805 et 1305 appartenant à M. Marc MONTMAYEUR.

Il ajoute que la Commune a l'obligation de mettre à disposition de l'aménageur les terrains nécessaires au domaine skiable (remontées mécaniques - pistes de ski).

Dans ce cadre, il propose de passer une convention tripartite autorisant l'implantation d'un tapis d'embarquement et d'aménagements connexes sur la parcelle section N n° 790, d'une surface de 10 936 m² située à Pra Conduit.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'une durée de 18 ans renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la dépose de l'appareil. (Votants : 19, Pour : 19)

9. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ MFX IMMO (PLAGNE SOLEIL)

Joël OUGIER SIMONIN rappelle la mise en vente d'un terrain communal à Plagne Soleil pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage exclusivement commercial et de services.

Le Conseil Municipal précédent avait retenu l'offre de la société SCI Plagne Soleil composée de MM. RICHARDSON Xavier, JOUAUX Michel, NUNES Francis.

Joël OUGIER SIMONIN explique que leur permis a été refusé car il leur est demandé d'ajouter un ascenseur.

La Commune se doit de conventionner avec la société afin qu'ils avancent dans leur projet dans le respect de l'appel à candidatures.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'une durée de 10 ans. (Votants : 19, Pour : 16, abstention: 3, Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, Marin VIVET GROS)

10. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. RENÉ BRIANCON MARJOLLET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la régularisation de la viabilisation du hameau de Plan Gagnant, et pour ce faire, il convient de procéder à diverses régularisations d'emprises avec des propriétaires, et notamment M. BRIANCON-MARJOLLET René.

Joël OUGIER SIMONIN précise que M. BRIANCON MARJOLLET va céder à la commune un pré où est situé l'aqueduc pour envoyer les pluviales de Plan Gagnant et un terrain qui se trouve le long de la route en contrepartie d'un petit terrain communal (murger) situé derrière sa maison.

Le Conseil Municipal accepte d'échanger les parcelles de M. René BRIANCON MARJOLLET Section M n°1219 à Plan Gagnant et Section M ° 1502 aux Grands Prés en contrepartie de la parcelle communale Section M 1200 p à Plan Gagnant. (votants : 19, pour : 19)

11. ACQUISITION TERRAIN DE M. RENÉ CLEMENT GUY

Dans le cadre de la réalisation d'une voirie de desserte de la Forêt à partir du hameau du Villard de Macot, la Commune a été contactée par le propriétaire d'un terrain concerné par l'emprise des travaux.

Ce dernier lui a proposé d'acquérir l'ensemble de ses biens sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles de M. René CLEMENT GUY au prix de 1340 euros pour une surface totale de 16a 08 ca. (Votants : 19, Pour : 19)

12. AUTORISATION A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE A LA SCI BAT LA LOVATIERE

Joël OUGER SIMONIN rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une résidence de tourisme 3 étoiles à Plagne 1800, en lieu et place de l'ancien hôtel «Le Loup Blanc». Le projet portant pour partie sur des parcelles communales, il convient d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal la carence de stationnement (19 places) sur le projet qui va être proposé.

Il précise qu'il était prévu un déficit de places mais pas autant.

Paul BROCHE ajoute que la SCI avait proposé de payer une participation mais que la commune n'est pas en mesure de réaliser ces stationnements.

Monsieur le Maire souhaite donner une explication sur ce projet. Comme la Commune a refusé le premier projet (Batiment trop important), la SCI a du réduire le nombre d'appartement pour faire des économies qui se sont portées sur le stationnement pour permettre la viabilité du projet.

Ensuite Monsieur le Maire souhaite soulever un problème : avec la réalisation du bâtiment à l'endroit prévu, que vont devenir les places de stationnement du restaurant "Le loup Blanc"?.. Et surtout est ce qu'il a été prévu une autre solution pour ces places ?

Ginette REBUFFET est gênée par le fait que la Commune vende un terrain à la SCI pour la réalisation d'un bâtiment imposant.

Joël OUGIER SIMONIN précise que si la commune ne vend pas ce terrain, la SCI réalisera un bâtiment sur son propre terrain mais avec deux étages de plus .

Il propose que la SCI fasse un effort en réalisant des places de stationnement souterraines et informe que la Commune est entrain d'étudier l'extension du parking aval de Plagne 1800 mais ce projet va demander de contacter les différents propriétaires des terrains pour trouver un accord.

Le Conseil Municipal autorise la SCI BAT La Lovatière représentée par Mme Agnès BUTHOD, à déposer un permis de construire sur les parcelles section N n°1710 et 1706 à Plagne 1800. (Votants : 19, Pour :19)

Travaux

1. MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENT DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une consultation par voie de procédure adaptée concernant la fourniture de vêtement de travail nécessaire à son personnel pour 2008, 2009, 2010 et 2011.

Il précise que les propositions étaient bien en dessous des estimatifs.

Attribution des marchés :

Lot n°1 : Equipement de haute visibilité - VPSL (73 460 Frontenex)

Lot n° 2 : Equipement de protection individuelle - VPSL (73 460 Frontenex)

Lot n° 3 : Chaussures de sécurité - TRESALP (73 700 Bourg Saint Maurice)

Lot n° 4 : Equipements divers VPSL (73 460 Frontenex)

Lot n° 5 : Premiers secours - EBONY SARL (91 940 Les Ulis)

Lot n° 6 : Vêtement police municipale - GK PROFESSIONAL (75 020 Paris)

Lot n°7 : Vêtement service Restauration collective- VPSL (73 460 Frontenex)

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des lots concernant le marché de fourniture de vêtement de travail pour les agents de la Commune. (Votants : 19, Pour :19)

Informations Diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 03 novembre à 19h30 en salle du Conseil, Mairie de Macot la Plagne.

MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, pour information, la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.

DÉCLARATION TRAVAUX ACCORDÉES OCTOBRE 2008

N°DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315008M5031	SAP	L'ARPETTE	Clôture dépôt explosif
07315008M5032	SAP	Carrière La Plagne	Clôture dépôt explosif
07315008M5039	SARL LA FACE NORD	Belle Plagne	Réfection façade

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉE OCTOBRE 2008

N°DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315008M1009	SCI MFX IMMO	Plagne Soleil	Batiment à usage commerce
07315005B1015-02	PEDRON Olivier	Sangot	Surélévation du toit de l'appentis

MAGAZINE 2008 - ERRATUM

Dans le Magazine 2008 de la commune, des oublis se sont glissés :

Etat Civil - Naissance :

RAGOTIN Mathys Didier Richard - 4 décembre 2007

Association :

- Club des Aînés Ruraux - le temps de vivre - Présidente Marie Rose ELICEGUI

- VEO 2000 - Président Jean Marie GERMAIN

Une présentation plus détaillée de ces deux clubs sera faite dans les prochains comptes rendus du Conseil Municipal.

Le Service COMMUNICATION présente ses excuses aux personnes concernées par ces oublis.

La Fête de la Pomme

LES GOULISSES....

Vous connaissez tous cette fête organisée depuis 7 ans par le Comité des Fêtes, aidée depuis cette année par l'association des Vergers de Macot.

L'idée était l'envie de créer une fête au centre du village qui tisserait un lien entre tous les habitants.

- Pourquoi la Pomme ? Car Macot La Plagne était, jusqu'aux années 60, un gros producteur de pommes.

- Pourquoi en Octobre ? Car le Comité des Fêtes souhaitait organiser une fête hors période touristique, pour les habitants.



L'organisation de cette fête est très lourde, les bénévoles du Comité des fêtes, de l'Association des vergers de Macot sont mis à contribution mais également les services techniques municipaux, les enfants de Macot et la population...

Il faut trouver des animations, innover, varier les orchestres, prévoir le repas de midi, les jeux, contacter les exposants et surtout ramasser les pommes pour la fabrication du cidre. Le Comité des Fêtes remercie justement les enfants de l'école et les bénévoles qui ont participé au ramassage cette année.

La vente du cidre doux permet au Comité des Fêtes de payer les animations du jour et les manifestations organisées pendant l'année. Le Comité des Fêtes ne recevant aucune subvention de la part de la Commune.

Le jour de la fête, les bénévoles s'activent dès 7h30 avec la vente des croissants dans le village et ensuite à la buvette, aux crêpes, à la fabrication et à la vente du cidre, au service du repas....

Et le soir, quand vous rentrez chez vous, les bénévoles doivent encore tout ranger....Après une journée déjà bien remplie

LA FÊTE....12 OCTOBRE 2008

La fête de la pomme a eu un grand succès cette année encore. Vous avez pu voir :

- Le traditionnel défilé des enfants, avec beaucoup d'imagination de la part de ces derniers et des parents.
- L'exposition du club Macot Patch'
- Le Groupe Tarentaise d'Autrefois, qui a alterné tout au long de la journée chants de montagne et initiation aux danses traditionnelles. Avec également démonstration de fabrication de fromage de chèvre.
- Des jeux comme le tir à la corde, maquillage pour les enfants
- La Clic des Pompiers accompagnée des majorettes d'Aigueblanche

Des nouveautés cette année :

- Le Rallye de la Pomme organisé par Jean Luc MONTMAYEUR : de belles voitures anciennes, motos et jeeps avec le concours d'élégances
- Le concours de la plus grosse pomme
- Le concours de poussée de bob, Coupe de la Municipalité

Une journée festive, riche en animations et encore cette année sous un beau soleil.

On espère que l'année prochaine, la fête de la pomme sera encore là...



Manifestations... Macot La Plagne

Cross de la Tarine 9 novembre 2008

Macot La Plagne
Circuit en trèfle dans les pommiers de Macot
Premier départ 11h
Récompenses : coupe aux 3 premiers de chaque catégorie
Nombreux lots tirés au sorts
Course gratuite : Aux enfants jusqu'aux juniors et
Aux licenciés FFA
Pour les non licenciés : 5 euros.
Règlement complet sur le site
www.veo2000.com
tél : 04.79.55.43.87

Cérémonie 11 novembre

Macot La Plagne - Place Charles de Gaulle
11h45 : Cérémonie au monument aux morts suivi d'un vin
d'honneur sur la place du village.

Thé dansant 23 Novembre 2008

Organisé par le Comité des fêtes de Macot La Plagne
à partir de 15h à la salle polyvalente de Macot
Orchestre Eric COLLOMB

Repas des Aînés 29 Novembre 2008

Macot La Plagne - Salle Polyvalente
Rdv à 12h00
Animation Musicale :
Danse Musette Passion - Valérie NEYRET et Maurice CO-
CHET.

Loto 7 Décembre 2008

Macot La Plagne - Salle Polyvalente
à partir de 14h00
Organisé par le club des Aînés Ruraux "Le Temps de
Vivre"

Concert 19 décembre 2008

Macot La Plagne - Eglise St Nicolas
Concert - Trio Lyrique Moderne
Divino "les Voix Célestes"
L'horaire et les tarifs vous seront communiqués ultérieure-
ment

Information

Circulation et divagation des chiens sur tout le territoire de la Commune

La Commune de Macot la Plagne vous rappelle
qu'il est expressément défendu de laisser les chiens diva-
guer sur la voie publique sous peine d'amende.
Afin d'éviter tout incident malheureux (morsures ou au-
tres), la Commune vous informe qu'en cas de non respect
de cet interdit, le contrevenant sera sanctionné.

Stationnement

La Commune de Macot La Plagne vous rappelle
que les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons.
Les voitures ne doivent pas se garer sur les cheminements
piétons sous peine d'amende.
la Commune vous informe qu'en cas de non respect de
cette disposition, le contrevenant sera sanctionné.

Liste Electorale

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en
mairie jusqu'au 31 décembre 2008 inclus. (pièces à pro-
duire : carte d'identité ou passeport et justificatif de do-
micile : facture loyer, électricité).
Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la com-
mune (DE LA PLAGNE à MACOT ou de MACOT à LA
PLAGNE est priée de se faire connaître en mairie pour
effectuer le changement de bureau et d'adresse.

Appel d'Offres

Cuves Plastiques de 2000 litres

La commune de Macot La Plagne met en vente
deux cuves plastiques de 2000 litres chacune. Ces cuves
sont visibles à la Grangette.

Visite possible aux heures d'ouverture de la dé-
chetterie.
L'acquéreur devra prendre en charge le transport.
Les personnes intéressées peuvent se procurer un imprimé
en mairie.
REMISE DES OFFRES AVANT LE VENDREDI 21
NOVEMBRE 2008 à 16 H 30

Machine à bois en l'état pour pièces déta- chées.

La commune de Macot La Plagne met en vente une ma-
chine "combiné à bois" en l'état pour pièces détachées.
Cet équipement se compose en deux lots :
Lot 1 : Vente du bâti d'une machine à bois raboteuse dé-
gauchiseuse, toupie, scie circulaire, morteseuse à mèche
Lot 2 : Vente de 3 moteurs électriques d'une puissance de
5,5 Kw Triphasé et un moteur à aspiration.
Ces lots sont visibles à la Grangette.
Visite possible aux heures d'ouverture de l'accès aux
benches.
Les personnes intéressées peuvent se procurer un imprimé
en mairie.
REMISE DES OFFRES AVANT LE VENDREDI 28
NOVEMBRE 2008 à 16 H 30